

Location d'une
Maison.

17. 1. 54

Le conseil municipal autorise le Maire de louer aux mines du Nord et de l'Est, une maison sise rue de Secours, en vue de loger un membre enseignant à la rentrée de 1954 et à signer le bail.

Le conseil municipal autorise le Maire à sous-louer cette maison à Monsieur Demassieux, aux prix initial du bail, et ce jusqu'au 15 Septembre 1954.